

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES M1 BIOLOGIE-SANTE "Parcours médecine"

AVANT 2015

Peuvent valider le M1 Biologie-Santé, les étudiants qui ont obtenu

- 4 UE d'enseignement équivalant à 20 ECTS
- la 4^{ème} année des études médicales (DCEM2 ou DFASM1) équivalant à 40 ECTS

Les étudiants doivent impérativement prendre une inscription simultanément en Médecine et en 1^{ère} de Master pour l'obtention du diplôme (Maîtrise). Le montant de l'inscription de 50 € pour les étudiants de Paris Sud.

A PARTIR 2015

Peuvent valider le M1 Biologie-Santé, les étudiants qui ont obtenu la validation des UE Obligatoires, la validation d'une ou plusieurs UE au choix et la validation au minimum de la 4^{ème} année des études médicales.

◆ UE OBLIGATOIRES - 15 ECTS

UE Socle (10 ECTS) répartie sur les 2 semestres et composée de matières suivantes :

1. Génétique génomique (S1)
 2. Biochimie et signalisation (S2)
 3. Biologie cellulaire (S2)
- Pour valider l'UE Socle une note => 10/20 est obligatoire

UE Anglais répartie sur les 2 semestres (5 ECTS)

- Une note => 10/20 est obligatoire pour valider l'UE

● UE AU CHOIX - 10 ECTS

Au choix une ou plusieurs UE Paris Saclay valant 10 ECTS

- Une note => 10/20 est obligatoire pour valider l'UE

❖ VALIDATION DES ETUDES DE MEDECINE, ODONTOLOGIE OU VETERINAIRE

La validation au minimum de la 4^{ème} année de médecine permet d'obtenir 35 ECTS.

Les étudiants doivent impérativement prendre une inscription simultanément en Médecine (DFASM2) et en 1^{ère} année de Master pour l'obtention du diplôme (Maîtrise). Le montant de l'inscription de 50 € pour les étudiants de Paris Sud.

Cas particuliers des étudiants en DFGSM pour le parcours personnalisé du DFGSM

Une note égale ou supérieure à 10/20 à la matière "Génétique génomique" permet de valider l'UE libre du 1^{er} semestre du DFGSM.

Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 obtenue sur les deux matières Biochimie et Signalisation et Biologie cellulaire permet de valider l'UE libre du second semestre de DFGSM.

Fait à Bicêtre le 11 juillet 2016